

## ADAPEI 79

(ADAPEI 79 Association loi 1901)

Siège social :  
ADAPEI 79 Association loi 1901 - 14 BIS RUE INKERMANN 79000 NIORT

Site :  
ADAPEI 79 14 BIS RUE INKERMANN, 79000 NIORT

La Commission de Certification de CertUp déclare que l'organisme susmentionné a été audité avec succès.

L'organisme répond aux exigences du **Référentiel national** telles que spécifiées en bas de page.

La certification porte sur la catégorie d'actions suivante :

actions de formation (OF - L.6313-1 - 1°)

Pour la Commission de Certification,



Sophie De Vylder  
Auditeur senior  
26/03/2025

Le Référentiel national découle de l'article L.6316-1 du code du travail. Le programme de certification correspondant se retrouve dans les textes légaux de référence, consultables sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), et sont relatifs à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Il s'agit des textes suivants, de ceux qui y sont cités et de leurs éventuelles adaptations ultérieures : 1. Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle; 2. Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences; 3. Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1 du code du travail; 4. Guide de lecture du Référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-resources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>; 5. Règlement d'usage de la marque française de garantie Qualiopi et sa charte d'usage : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi>; 6. CertUp : Règlement Qualiopi dans sa dernière version; 7. Questions-Réponses publié sur le site du Ministère du Travail : [https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/questions-reponses\\_version\\_2.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/questions-reponses_version_2.pdf)